

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 30 novembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-deux le trente du Mois de Novembre							
DEPARTEMENT du CANTAL	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	21						
<hr/>								
Date de la convocation : 15 novembre 2022								
Date d'affichage : 15 novembre 2022								
Vote : Pour : 21								
Contre : 0								
Abstention : 0								
	Présents : Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.							
	Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER							
	Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS							
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : RENOVATION DU COEUR DE VILLE TRANCHE 3 - PLACE DE L'HOTEL DE VILLE : REVITALISATION, EMBELLISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Demande de subvention DETR 2023 – Priorité n°1

A la suite de la rénovation de la Place du Planol (subventionnée par la DSIL Relance 2020) et l'Avenue des 12 et 24 juin (subventionnée par la DETR 2022) la Mairie de Murat souhaite continuer son PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LA RENOVATION DU COEUR DE VILLE. Ces travaux sont aussi la continuité du programme de modernisation de l'Hôtel de Ville prévus en 2022.

L'opération est aussi issue d'une démarche participative avec les habitants et l'implication d'une école d'architecture Clermontoise par le label « PETITE VILLE DE DEMAIN ».

C'est un projet mûr, dernière tranche d'un programme global engagé en 2017 et structurant pour l'attractivité du cœur de ville. Cette tranche de travaux est l'aboutissement d'une priorité politique territoriale.

Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_128-DE

Les travaux prévus sont les suivants :

- EMBELLISSEMENT : aménagement des espaces en pierre locale en remplacement de l'ancien parking inesthétique (espaces piétons, terrasses)
- MISE EN ACCESSIBILITE : cheminements pour les personnes à mobilité réduite, rampes d'accès aux commerces à la Mairie et à l'Office du Tourisme.
- REHABILITATION DES RESEAUX : eau potable, assainissement et éclairage public
- CONTINUITÉ DU RESEAU D'ARROSSAGE ECOLOGIQUE : projet commencé par la place du Planol en 2020 qui capte des sources en remplacement de l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage et le nettoyage de la ville
- VEGETALISATION : plantation de fleurs et d'arbres pour un îlot de fraîcheur :

RENOVATION ET EMBELLISSEMENT PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE					
POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
GENERALITES ET TERRASSEMENTS	34 580,00 €		VILLAGE REMARQUABLE	27,5%	164 700,00 €
CHAUSSÉE ET VOIRIE	368 870,00 €				
RESEAUX EU/EP/AEP	106 500,00 €		FOND CANTAL SOLIDAIRE	2,3%	14 064,00 €
RESEAU D'ARROSSAGE	14 040,00 €		DETR 2023	40,0%	239 972,00 €
FONTAINERIE	8 750,00 €		CRTE 2023	10,0%	59 993,00 €
RESEAUX ELECTRIQUES	5 100,00 €				
ESPACES VERTS	10 390,00 €				
MAITRISE D'ŒUVRE	46 130,00 €				
FOUILLES ET CONTROLES	5 570,00 €				
TOTAL HT	599 930,00 €		TOTAL	79,8%	478 729,00 €
TOTAL TTC	719 916,00 €				

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 239 792,00 € auprès de la Préfecture du Cantal au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2023.
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus à partir de septembre 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_128-DE